

PROCES VERBAL**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023**

Le dix juillet deux mil vingt-trois, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 00 dans la salle de La Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales, et sous la présidence de Madame Annette Machet, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 3 juillet 2023

Présents : Mesdames et Messieurs : Machet Annette, Bouyer Nadia, Deschamps Valérie, Niot Jean-Marc (arrivé à 20h45), Guillaud Philippe, Léoment Nathalie (arrivée à 20h35), Stoffel Claude

Absents excusés : Biraud Alain, Machy Didier (pouvoir donné à Claude Stoffel), Pignoux Cécile

Absents : Christian Nicolas, Albert Nicolas, Hauwaert Gaëlle

Secrétaire de séance : Nadia Bouyer

Le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 9 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

 **1/4 d'heure citoyen**

Intervention de M. Pineau : projet d'installation d'un club d'aéromodélisme : Monsieur Pineau présente le club d'aéromodélisme et les différentes catégories de vol. Le vol radiocommandé est le vol pratiqué à Surin (86) sous couvert d'une association loi 1901 depuis 2006 (23 adhérents).

Monsieur Pineau explique que Limalonges est un secteur non pourvu actuellement et qu'il serait intéressant d'y implanter cette activité. L'association recherche un terrain de 3 hectares environ à acheter avec zone de vol dégagé (pas d'éolienne, pas de voie de circulation ni habitation à proximité etc...).

Questions :

La commune de Limalonges accepterait elle cette nouvelle activité ?

Projet éolien, solaire sur la commune ?

Attentes et exigences de la commune ?

Disponibilité d'un terrain communal ?

Le conseil municipal va étudier le dossier...

 **Echange terrain Kléber-Moreau/Commune**

2023/635-695

Après présentation des 2 propositions de Monsieur Mickaël PINEAU représentant la Société Kleber Moreau, concernant l'échange de parcelles, le conseil municipal, par 7 voix pour et 1 contre), décide de choisir l'option suivante : proposition N° 1

Cession Carrières KLEBER MOREAU

ZL 89 - ZM 97 - ZM 98 - ZM 99 - ZM 100 - ZM 101 - ZM 103 - ZM 104 - ZM 106
Valeur comptable 7 289,63 € pour 1,2757 hectares

Cession Commune de LIMALONGES

ZL 81 - ZL 82 - ZL 84 - ZL 87
Valeur comptable 7 289,63 € pour 0,4949 hectares

✚ Legs à la commune d'un terrain

2023/636-696

Dans le cadre de la succession de Mme Clopeau Arlette, celle-ci a laissé un testament souhaitant léguer à la commune une parcelle d'environ 1 hectare (ZE n° 30), valorisée à 5 400.00 €

Les frais de délivrance de legs sont à la charge de la commune : 750 €

En contrepartie, la commune devra entretenir le caveau familial et y déposer chaque année 5 chrysanthèmes et fleurs artificielles.

Le conseil municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, et accepte ce legs.

✚ Projet de construction de 2 maisons sur le lotissement

Le maire présente les deux dossiers d'études concernant la construction de 2 logements locatifs sur le lotissement La Balade.

Débat sur la construction des dossiers qui ne sont pas identiques, donc difficilement comparables.

Financièrement, la commune n'est théoriquement pas éligible aux subventions, puisque ce sont des maisons locatives, donc de rapport.

La commune ne peut pas non plus récupérer le FCTVA.

Au vu de ces éléments et considérant que le financement, par rapport au budget communal, paraît élevé pour le projet de réalisation de 2 maisons, le conseil municipal décide de demander des devis pour la construction d'une seule maison.

Le conseil municipal ajourne le dossier, la commission réétudiera le projet qui sera présenté ultérieurement.

✚ Tarifs annuels location salle des fêtes

Okies country renouvelle sa demande de location annuelle de salle pour l'année 2023-2024, tous les jeudis soir.

Le tarif reste inchangé, soit 600 € pour l'année du 1^{er} septembre au 30 juin, mais la commune se réserve le droit de ne pas mettre à disposition la salle les 10 novembre en cas de location. L'association « les Okies » sera prévenue, au plus tard, un mois au préalable en cas d'indisponibilité.

✚ Devis espace cinéraire

Espace cinéraire puits de dispersion et stèle :

Après délibération sur les devis, l'ordre du jour est ajourné. La commission cimetièrè devrà travailler sur d'autres propositions.

 **Divers**

Prochaine réunion du conseil municipal : 5 septembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 35